

Compte rendu de séance

Séance du 30 janvier 2018

L'an 2018 et le 30 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOCHON Martial Maire

Présents : M. LOCHON Martial, Maire, Mmes : AUGROS Marie-Claude, CHAUVEAU Estelle, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, ZDEBSKI Patricia, MM : BENOIST Laurent, DESVEAUX Luc, GOIRAND Jean-Luc, LAGOUTTE Christian, MASSOT Eric,

M.HENRIETTE Rodolphe donne pouvoir à M. DESVEAUX
M. SABATHIER Jérôme donne pouvoir à M.MASSOT

Absent excusé : M. AUTIN Jean Michel

Absents : Mme CORDONNIER Virginie, M.MAILLOT Yoland.

A été nommée secrétaire : Mme CHAUVEAU Estelle

Le compte rendu de la séance du conseil en date du 11 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour

ordre du jour

- Demande de subventions DETR
- Passation marché - Curage des lagunes de la Station
- Rue d'Hauville - Lancement des travaux
- Rue de la Tuilerie - Lancement marché
- Point Travaux
- Médiathèque - délibération tarifs
- Eclairage public - versement fonds de concours à la communauté de communes
- Décisions modificatives
- Questions diverses
- Tour de table

DEMANDE DE D.E.T.R. 2018 : TRAVAUX rue D'HAUVILLE

Monsieur le Maire rappelle les détails ci-dessous concernant les travaux de la rue d'HAUVILLE, et propose au conseil de demander une subvention de l'état dans le cadre de la D.E.T.R 2018.

Le montant de l'avant projet est de 512 864 € HT. Le règlement DETR permet une demande de subvention à hauteur de 20 % d'un plafond de 450 000 € HT de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

ACCEPTE que Monsieur le Maire sollicite l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2018, soit 90 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande.

DEMANDE D.E.T.R. 2018 : rue de Chartres

Monsieur le Maire rappelle les détails ci-dessous concernant les travaux de la rue de CHARTRES, et propose au conseil de demander une subvention de l'état dans le cadre de la D.E.T.R 2018.

L'estimation des travaux, par le bureau d'études SODEREF est de 451 155 € HT.
Le règlement DETR permet une demande de subvention à hauteur de 20 % d'un plafond de 450 000 € HT de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

ACCEPTE que Monsieur le Maire sollicite l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2018, soit 90 231 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande.

MARCHE PUBLIC : Travaux "CURAGE DES LAGUNES" - Choix de l'Entreprise

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 24 janvier 2018 pour l'ouverture des plis concernant le marché public "Curage des Lagunes". Après consultation des 3 propositions reçues, la commission a retenu l'entreprise SAUR pour un montant de 23 145,00 € HT soit 25 459,50€TTC (estimation pour un volume de 1 200 m3).

Monsieur le Maire propose de valider le choix de la commission et de retenir la proposition de l'entreprise SAUR pour effectuer les travaux de curage des lagunes pour un montant de 23 145,00 € HT soit 25 459,50€TTC (estimation pour un volume de 1 200 m3).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise SAUR pour effectuer les travaux de curage des lagunes pour un montant de 23 145,00 € HT soit 25 459,50€TTC (estimation pour un volume de 1 200 m3).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 21.

Monsieur DESVEAUX explique les détails de l'intervention de l'entreprise ainsi que les différentes options sur le coût définitif des prestations.

- rue d'Hauville - Lancement des travaux

M. le Maire présente le prévisionnel financier de l'opération. Vu le montant important des travaux, il propose d'attendre l'engagement financier de l'Agence de l'eau et le retour des demandes de subventions ; de l'Etat avec la DETR, et du Département avec le FDI.

Il sollicitera le conseil municipal pour avoir l'accord de lancer les travaux.

- rue de la Tuilerie - Lancement marché

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'est pas satisfait de dernier estimatif du bureau d'études SODEREF suite aux modifications demandées lors du dernier conseil municipal. Il a demandé au bureau d'études de revoir le projet pour être en phase avec la première estimation (environs 300 000 €).

- point travaux

M. le Maire et l'adjoint aux travaux, M. DESVEAUX, font le point sur l'état d'avancement de la Station d'Épuration. La médiathèque est terminée, il reste quelques plantations à effectuer.

Médiathèque municipale - TARIFS D'INSCRIPTION

Monsieur le Maire propose d'appliquer comme suit :

1) tarifs d'inscription :

- Gratuité pour les jeunes de - 18 ans
- à partir de 18 ans, pour les habitants de la communauté de communes entre Beauce et Perche : 8 €
- à partir de 18 ans, pour les habitants hors communauté de communes entre Beauce et Perche : 12 €

L'inscription annuelle permet l'emprunt de 3 livres + 3 magazines + 3 CD + 2 DVD pour une période de 3 semaines renouvelable sur simple demande.

2) tarif INTERNET :

- Forfait 1 € l'heure pour les usagers non-inscrits à la médiathèque
- Gratuité pour les usagers à la médiathèque
- Gratuité pour les demandeurs d'emploi

Consultation limitée à 1 heure sur Rendez-vous

le Conseil, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**
ACCEPTE les tarifs proposés ci-dessus

Monsieur le Maire annonce que la date d'ouverture sera vers le 11 mars 2018 et propose que M MASSOT soit l'élu référent de la médiathèque.

Monsieur MASSOT fait part des horaires d'ouverture au public :

le Mercredi de 14h à 17h30, le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h30.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de réparation d'éclairage public, ont été réalisés, ou sont en cours, sur le territoire communal :

La liste des opérations est détaillée ci-dessous.

Ces opérations sont financées par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, maître d'ouvrage, avec participation financière de la commune, définie à l'article L.5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales, sous forme de fonds de concours.

Fonds de Concours sur Travaux 2017 - ECLAIRAGE PUBLIC

La contribution de la commune est fixée à 50% du montant HT des travaux, déduction faite des financements tiers reçus par la Communauté de Communes.

S'agissant de la réalisation d'un équipement public local, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement (compte 204) du budget communal.

Monsieur le Maire explique que pour les travaux d'investissement, la communauté de communes supporte les dépenses à hauteur de 50 % des montants HT plus la TVA. Il reste à la charge de la commune les 50 % restants.

Questions diverses :

M. le Maire informe que la Région a engagé les crédits pour réaliser les travaux de rénovation de la ligne SNCF Chartres/Courtalain.

Tour de Table :

Monsieur DESVEAUX parle de la commande que la commune a effectuée concernant l'illumination de fin d'année.

Séance levée à: 22h00

En mairie, le 15/02/2018

Le Maire
Martial LOCHON